

Dr Denis ERNI  
Boîte Postale 408  
1470 Estavayer-le-Lac  
Tél. : 079 688 34 30  
<http://www.swisstribune.org/>

SGB USS  
Monsieur le Conseiller National  
Pierre-Yves MAILLARD  
Montbijoustrasse 61  
3007 Berne

Estavayer-le-Lac, le 27 novembre 2019

[http://www.swisstribune.org/doc/191127DE\\_PM.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/191127DE_PM.pdf)

## RESPECT DES GARANTIES DE PROCÉDURES / ÉLECTIONS DES JUGES FÉDÉRAUX

Monsieur le Conseiller national,

### Rappel de vos Valeurs selon votre campagne électorale

Vous êtes un député qui est présenté par la Presse comme une personne engagée pour le respect des Valeurs du parti socialiste suisse.

Vous êtes l'un des grands défenseurs du programme actuel du parti social suisse que l'on peut télécharger sur internet, sur le lien « *notre programme*<sup>1</sup> », qui précise que la justice est la Valeur centrale du socialisme

Citation.

« **La justice est la valeur centrale du socialisme.** Elle est indissolublement liée à deux autres valeurs essentielles : la solidarité et la liberté. Notre conviction fondamentale est que tous les êtres humains ont la même dignité et qu'ils devraient par conséquent bénéficier des mêmes chances dans la vie. Nous savons que la réalité est souvent très éloignée de cet idéal. L'histoire du socialisme, c'est l'histoire de la lutte pour la justice. A l'origine parti de classe, le PS est devenu un parti de valeurs ouvert aux personnes de tous milieux qui partagent ses principes fondamentaux. »

Pour accomplir ce programme, les objectifs des Conseillers nationaux pour la législature aux Chambres fédérales de 2019 à 2023 peuvent aussi être téléchargés sur le lien internet « *nous-sommes-le-ps*<sup>2</sup> »

Citation.

« **CONTRE LA LOI DU PLUS FORT** »

en soulignant que les membres de votre parti veulent l'égalité pour toutes et tous. »

Pour lutter contre la LOI DU PLUS FORT et assurer la JUSTICE pour tous sans privilèges, votre parti utilise sur internet « *des mots clés et slogans* » par exemple :

Citation.

**Transparence ; Des droits pas des fleurs ; Pour toute et tous, sans privilèges, etc**

*En bref, vous vous présentez comme le grand défenseur des Droits fondamentaux garantis par notre Constitution fédérale pour lutter contre la LOI DU PLUS FORT*

---

<sup>1</sup> <https://www.sp-ps.ch/fr/parti/nous-sommes-le-ps/notre-programme>

<sup>2</sup> <https://www.sp-ps.ch/fr/parti/nous-sommes-le-ps>

De l'ordonnance de non-entrée en matière du 16 septembre 2019 du Procureur général du MPC

Le 16 septembre 2019, vous avez reçu une ordonnance de non-entrée en matière de Jacques RAYROUD, le Procureur général suppléant du Ministère Public de la Confédération.

Cette ordonnance concerne du chantage professionnel. Vous connaissez l'existence d'un enregistrement qui l'atteste. Le Président du PS a reçu une copie de l'enregistrement.

Cette ordonnance concerne aussi le témoignage<sup>3</sup> du public, dans une demande d'enquête parlementaire, sur une justice de classe que dénonce le parti socialiste.

En tant que Président du Conseil d'Etat vaudois, vous avez reçu des courriers de Me Schaller qui vous rendait attentif à la violation des droits fondamentaux et qui vous demandait d'agir. Vous connaissez la réponse que vous avez faite.

Votre devoir de Conseiller national d'élire des juges fédéraux qui respecte les droits fondamentaux

En tant que Conseiller national, vous allez devoir élire des juges fédéraux. Ces juges doivent respecter les Valeurs de la Constitution que vous affirmez vouloir faire respecter. En particulier, ils doivent respecter les garanties de procédures.

Questions

- 1) Au vu des faits que vous connaissez, considérez-vous que le contenu de l'ordonnance du 16 septembre 2019 que vous avez reçue est en rapport avec les faits que vous connaissiez
- 2) Avez-vous été mis au courant que j'ai recouru contre cette décision. Savez-vous que j'ai envoyé une copie de l'enregistrement montrant le chantage au Tribunal pénal
- 3) Considérez-vous que les garanties de procédures ont été respectées avec l'intervention qu'avait faite Me Schaller auprès de vous, lorsque vous étiez au Conseil d'Etat.
- 4) Avez-vous pu vous prononcer sur ce recours ?

Ces questions sont légitimes puisque vous devrez élire les juges fédéraux. Ce courrier est public, il est envoyé à différentes personnalités qui travaillent pour une justice pour tous, comme vous affirmez le faire. Votre réponse leur sera communiquée.

Le silence n'est pas une réponse.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller national, mes salutations cordiales

  
Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : [http://www.swisstribune.org/doc/191127DE\\_PM.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/191127DE_PM.pdf)

---

<sup>3</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/051217DP\\_GC.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/051217DP_GC.pdf)